



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 janvier 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

**D - 20080005**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

***Agora 2008. Conventions de mécénat. Signature.  
Encaissement de recettes. Autorisation.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation Agora, biennale de l'urbanisme, de l'architecture et du design qui se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2008 au H14 ainsi que dans divers lieux publics et privés, la Ville de Bordeaux a conclu avec différentes sociétés, un accord sur des dons en espèces, destinés à apporter une aide financière pour cette exposition.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à mentionner les entreprises mécènes sur tous les supports de communication de l'exposition (portail de la Ville de Bordeaux, journaux municipaux, affichage municipal, dépliants et catalogue), à leur réserver un espace débat au H14 et à les associer à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement.

Ainsi des conventions de mécénat ont été établies entre la Ville de Bordeaux et chaque mécène précisant les dons suivants :

- Clairsiègne représenté par Monsieur Philippe Dejean, Directeur Général, don de 5 000 €
- Domofrance représenté par Monsieur Philippe Dejean, Directeur Général, don de 10 000 €
- Cogedim représenté par Monsieur Laurent Mathiolon, Directeur, don de 5 000 €
- Entreprises et Logement représenté par Monsieur Etienne Guéna, Président, don de 20 000 €
- Société ING Real Estate, représenté par Madame Frédérique Monjanel, Directeur Adjoint, don de 10 000 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les conventions de mécénat.
- Encaisser les recettes correspondantes sur le CRB/CEX Agora 7488 et leur utilisation en dépense.

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Michel DUCHENE**  
Adjoint au Maire

## CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....et reçue en Préfecture le.....

Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

\_\_\_\_\_

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

### *PREAMBULE*

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Face aux succès des deux éditions précédentes, cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le H14 et ses abords les 11, 12 et 13 avril 2008 ainsi que divers lieux publics et privés.

C'est au cours de cette manifestation que seront remis les prix d'architecture 2008, les prix du concours design ainsi que ceux de l'appel à idées « cœurs d'îlots ».

Par la présente convention Clairsienne souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article I - Objet de la convention**

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

## **Article II - Apports du Mécène**

Clairsienne apportera un soutien financier de 5 000 euros (cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CRB : URBA – CEX : AGORA

## **Article III - Engagements de la Ville**

En contrepartie la Ville s'engage à associer Clairsienne à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement. Elle associera également Clairsienne aux évènements qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage également à mentionner Clairsienne sur tous les supports de communication propres à l'évènement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

La Ville s'engage enfin à permettre à Clairsienne de disposer d'un espace de débats (discussions, débats, table ronde).

## **Article IV - Durée de la convention**

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

## **Article V - Compétence juridique**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

## **Article VI – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Clairsienne, 223 avenue Emile Counord, 33081 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le 11 décembre 2007

Le Directeur Général	Pour la Ville de Bordeaux  Le Maire
----------------------	---